



HAUT-COMMISSARIAT AUX DROITS DE L'HOMME • OFFICE OF THE HIGH COMMISSIONER FOR HUMAN RIGHTS

PALAIS DES NATIONS • 1211 GENEVA 10, SWITZERLAND

www.ohchr.org • TEL: +41 22 917 9000 • FAX: +41 22 917 9008 • E-MAIL: registry@ohchr.org

REFERENCE:CAT/Burundi/lettre sur les représailles

Geneva, 25 novembre 2014

Excellence,

Nous avons l'honneur de nous adresser à vous en nos qualités de Président et de Rapporteur sur les représailles, au nom du Comité contre la Torture, suite à l'examen du second rapport périodique du Burundi lors de la 53ème session, qui se tient actuellement à Genève du 3 au 28 novembre 2014.

A cet égard, nous souhaiterions attirer l'attention du Gouvernement de votre Excellence sur les allégations reçues concernant les menaces adressées à l'encontre d'un Défenseur des droits de l'Homme burundais suite à son intervention durant la 53ème session du Comité contre la Torture.

Selon les allégations reçues par le Comité:

M. Pacifique Nininahazwe, Président du FOCODE, est intervenu devant le Comité contre la Torture en sa qualité de défenseur des droits de l'Homme au Burundi. Depuis son retour au Burundi, ce dernier est gravement menacé. En effet, il a reçu des menaces préoccupantes selon lesquelles un projet d'assassinat imminent serait programmé à son encontre.

Le FOCODE établira sous peu une déclaration à ce sujet avec davantage de détails sur la situation actuelle de Mr Nininahawze. Des vérifications sont en cours afin de déterminer si ces menaces s'étendent également aux autres membres de la délégation.

Compte tenu de la gravité des faits susvisés, nous apprécierions de recevoir des informations sur les mesures prises par le Gouvernement de votre Excellence au titre de l'article 13 de la Convention contre la Torture et autres peines ou traitements cruels inhumains ou dégradants afin d'assurer que les acteurs de la société civile ne soient pas soumis à des représailles notamment après avoir fourni des informations au Comité au titre des procédures prévues par le texte de ladite Convention.

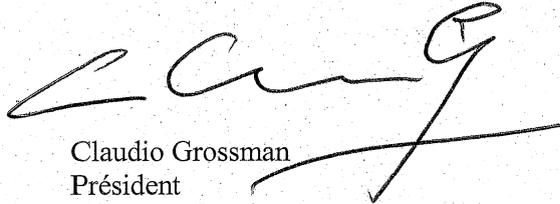
.../...

Son Excellence Monsieur Pierre Claver Ndayiragije  
Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire  
Mission permanente de la République du Burundi  
Rue de Lausanne, 44  
1201 Genève  
Courriel: [mission.burundi@bluewin.ch](mailto:mission.burundi@bluewin.ch)

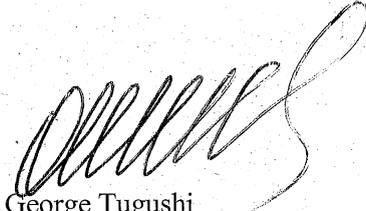


Aux termes de cette disposition : «Tout Etat partie assure à toute personne qui prétend avoir été soumise à la torture sur tout territoire sous sa juridiction le droit de porter plainte devant les autorités compétentes dudit Etat qui procéderont immédiatement et impartialement à l'examen de sa cause. Des mesures seront prises pour assurer la protection du plaignant ou des témoins contre tout mauvais traitement ou toute intimidation en raison de la plainte déposée ou de toute déposition faite».

Dans l'attente de votre réponse au sujet de ces informations, veuillez recevoir, Excellence, l'expression de nos salutations distinguées.



Claudio Grossman  
Président  
Comité contre la Torture



George Tugushi  
Rapporteur sur les représailles  
Comité contre la Torture